

Synthèse : **La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.**

Elle proclame les droits individuels et collectifs valables pour tous les français.

Le 1^{er} de ces droits est **la liberté fondamentale** pour toute personne.

Le 2eme de ces droits est **l'égalité entre tous, la loi est la même pour tous.**

La DDHC affirme que **le pouvoir appartient au peuple** qui désigne ses représentants : il est partagé entre plusieurs personnes pour qu'aucune ne puisse imposer ses décisions.

La DDHC a servi de référence à de nombreux pays. En 1948, la plupart des pays ont adopté **la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.**